JUGEMENT DE LA VENTE DE LIVRES OU CASSETTES DANS LESQUELS LES COMPAGNONS SONT DÉNIGRÉS

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Les Compagnons

Jugement de la vente de livres ou cassettes dans lesquels les compagnons sont dénigrés
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan
الإجابات المهمة في المشاكل المدلهمة | Page 213, fatwa n°181

Question :
Est-il permis de vendre ou de distribuer aux gens des cassettes ou des livres dans lesquels se trouvent des insultes envers les compagnons ? Quel est votre conseil à celui qui fait cela ?

Réponse :

La vente de cassettes et de livres dans lesquels se trouvent des insultes envers les compagnons ou certains d'entre eux est une vente invalide. Cette marchandise est illicite, il est obligatoire de la détruire. Les bénéfices de cette marchandise sont illicites (haram). En faire la promotion est également illicite. Il est donc obligatoire de les détruire.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com